
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **IMMOBILIÈRE MAPA INC. ;**
(ci-après le «Bénéficiaire »)

C. : **RÉNOVATION MICHEL ROBERGE INC.;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

ET : **GARANTIE DE CONSTRUCTION**
RÉSIDENTIELLE ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossiers CCAC : S20-102001-NP, S20-102002-NP et S20-102003-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 30 novembre 2020



Chloe Bell
Greffière adjointe